



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL_2022_0096-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 08 juillet 2022**

Délibération n° 19

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 01 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/07/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Absent(e) :

Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources Humaines

Objet : Création d'une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial


Rapporteur : Caroline BARRE

Par délibération du 21 décembre dernier, le Conseil Municipal a acté la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville du Puy et au CCAS.

Le décret du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux prévoit qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail doit être instituée dans les collectivités employant plus de 200 agents.

Considérant que l'effectif total constaté au 1^{er} janvier 2022 est de 466 agents, il est proposé de créer une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au regard des risques professionnels particuliers au sein du Comité Social Territorial commun des collectivités, et de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 6.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 
ID : 043-214301574-20220712-DEL_2022_0096-DE

Le Conseil Municipal :

- ACTE la création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial,
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et autant de suppléants,
- FIXE le nombre de représentants titulaires de la Collectivité à 6 et autant de suppléants,
- AUTORISE le recueil de leurs avis lors des votes en séance.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 juillet 2022,
Le Secrétaire de séance,
VIALANEIX Emmanuelle,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08
juillet 2022